



Bulletin municipal Commune de CARLIPA

■ Le mot du Maire ■ ■ ■



Madame, Monsieur. Chers Carliponais et Carlipanaïses

Voici votre bulletin municipal semestriel.

Vous y retrouvez toutes les informations essentielles. La mairie, notre maison commune, est à votre écoute pour plus de précisions.

Profitons des animations estivales pour nous retrouver, famille, amis, voisins. Que ces simples moments de partage se perpétuent dans notre beau village.

Je vous souhaite à tous un très bel été. Bien cordialement.

Serge SERRANO

■ Informations Communales ■ ■ ■

■ Cœur de village : La tranche 1 est terminée !!

La tranche 1 de notre projet en 3 tranches est terminée. Après 5 à 6 mois de travaux et de contraintes pour les riverains et les usagers de la traversée du village, l'espace public est intégralement restitué pour le plaisir de tous. Un espace embelli, sécurisé qu'il faudra s'approprier pour en profiter au maximum.

Les plantations des végétaux seront réalisées en novembre afin de garantir leur reprise.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter et maintenir la propreté du site.

A l'occasion de la fête locale nous vous invitons à venir découvrir et profiter de ce nouvel environnement que nous avons voulu propice à la rencontre.



Mairie ouverte au public le mardi et vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 17h à 19h
Tél. 04 68 94 23 51 — Courriel : mairie.carlipa@wanadoo.fr

■ Informations Communales (Suite) ■ ■ ■

■ Cœur de village : La tranche 1 est terminée !! (Suite).



■ Comptes administratifs 2022.

Lors de sa séance du 21 mars, le conseil municipal approuvait les dépenses et recettes de l'année 2022. Ces chiffres vous sont présentés ci-dessous. Ils sont en accord avec le compte de gestion du percepteur.

L'excédent cumulé de fin de l'exercice, s'élève à **447 540,08 €** contre 364 929,03 € à fin 2021.

Ce chiffre est à corriger de la somme de 109 500 € versée par anticipation en 2022 par le Département de l'Aude au titre de la subvention de la tranche 2 « Cœur de village ».



COMPTES ADMINISTRATIFS 2022	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENT EXERCICE	EXCÉDENT CUMULE (*)
Cumul des sections d'investissement et de fonctionnement				
M14 COMMUNE	564 884,81	379 212,18	185 672,63	447 540,08
(*) cumuls des exercices précédents et de l'année 2022				447 540,08

FISCALITÉ et Recettes réelles et attendues	2022 en € (Réelles)	2023 en € (Attendues)
Produits attendus des taux votés par la commune	142 810	153 632
Taxe habitation résidences secondaires	12 337	13 213
Effet correcteur suppression Taxe habitation	3 338	4 967
Etat : Compensation taxe foncière	2 806	2 875
Total recettes attendues	161 291	174 687
CFE	Collectée par la communauté de communes et reversée aux communes	

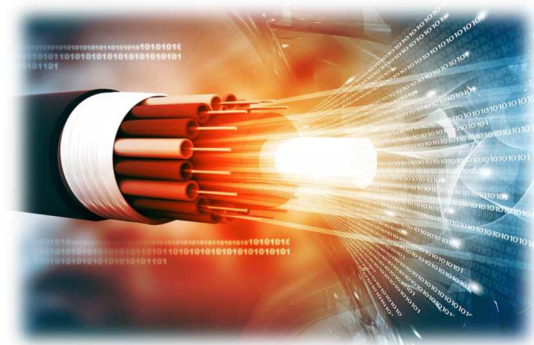


Des taux 2023 qui restent identiques à ceux de 2022.

Taxe foncière bâti = 55,80 %
 Taxe foncière non bâti = 108,13 %
 Taxe habitation = 26,24 %
 (Résidences secondaires)

La variation des recettes attendues résulte de l'augmentation des valeurs locatives principalement due à de nouvelles constructions.

■ Informations Communales (Suite) ■ ■ ■



■ La fibre optique arrive sur Carlipa

Initialement prévue pour 2025/2026, notre commune a bénéficié d'une programmation favorable. Carlipa fera partie, avec Cenne-Monestiés et Villemagne, des premières communes équipées à l'occasion du déploiement de la phase 2 de la fibre.

Dès le début du 2ème trimestre 2024, nous pourrons solliciter, auprès des fournisseurs d'accès habituels, la souscription d'un abonnement à la fibre optique.

Enfin une connexion plus rapide qui nous fera oublier les lenteurs actuelles.

■ Une fresque murale orne le mur de notre école

Vendredi 7 juillet, jour de départ en vacances des élèves, avait lieu le vernissage de la Fresque murale de la cour de l'école primaire. Cette décoration, entreprise en début d'année, a été réalisée par les élèves de CE1 et CE2 sur les conseils de la Directrice Annabelle et de Mme Nathalie LOUVEAU artiste peintre.

La commune a contribué à la préparation du mur de support : réparation et sous-couche peinture, la DRAC et l'éducation Nationale ont financé à hauteur de 50%.



Quoi de mieux, pour expliquer cette fresque que cette histoire écrite par les élèves de l'école de Carlipa.

« Le voyage du chat.

Dans la petite bibliothèque de Carlipa, Ghislaine lisait une histoire à son chat Rubis. Puis elles sentit ses paupières s'alourdir et s'endormit.

Son matou en profita alors pour s'enfuir par la fenêtre et aller boire son bol de lait chez Henri au café.

Un enfant qui se rendait à l'école aperçut Rubis, le trouva très mignon et le prit avec lui dans le bus.

Antoine, le chauffeur, lui dit : « Mais pourquoi prends-tu ce chat ? C'est celui de Ghislaine ! Il faut le ramener à la bibliothèque.

- D'accord, je vais le faire.
- Mais non tu ne peux pas, sinon tu vas être en retard à l'école

- Ah oui, j'avais oublié ! »

- Mais au moment où il ne s'y attendait pas, Rubis sauta de ses bras et alla se cacher sous un siège.

« Mince cria l'enfant.

- C'est pas grave, je le ramènerai moi. » Dit Antoine.

Le petit garçon descendit du bus et le chauffeur poursuivit son trajet.

Mais après le passage d'une montagne tout changea. La route devint rivière, un coquelicot géant poussa et un renard à neuf queues apparut. La maitresse qui était devant le bus sur son vélo le sentit se transformer en lézard.

Un dragon marin sortit de l'eau tandis que des arbres criaient comme des chèvres. Un renard buvait dans la rivière quand, tout à coup, un phœnix aux plumes éblouissantes fit son apparition. Il se mit à bavarder avec un éléphant rouge à pois multicolores suspendu à l'escalier d'une maison-ballon.

Celui-ci lui dit « Oh ben ça alors ! Regardez ce beau dragon jaune et orange ! »

Mais soudain, ils entendirent des cris.

C'était l'écureuil qui allait se faire dévorer par l'arbre-dinosaure. Celui-ci voulait l'empêcher de voler les œufs pondus par le phœnix électrique dans l'arbre arc-en-ciel.



« Je t'avais prévenu, dit la chenille géante en fumant sa pipe, qu'il ne fallait pas essayer de dérober les œufs ! »

La pluie avait coloré les champs, les montagnes étaient violettes. Rubis traversa le pont pour ne pas être mouillé. Il demanda au chat volant de le ramener à la bibliothèque.

Quand Ghislaine se réveilla, elle dit : « Oh mon petit chat, tu es là ! J'ai rêvé que tu avais disparu dans un monde étrange ! »

les CE1-CE2 de l'école de Carlipa
Le 4 juillet 2023

■ Informations Communales (suite) ■■■

■ SAUR : nouveau gestionnaire de l'eau pour notre commune.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, l'eau potable de notre commune est gérée par la société SAUR en remplacement de VEOLIA.

Bon nombre de contrats arrivaient à échéance au 30 juin pour plusieurs communes de la communauté de commune. Une occasion pour la CCPLM de présenter aux entreprises candidates, un cahier des charges alliant tarifs, services, etc. Parmi les 4 entreprises ayant répondu à l'appel d'offre, la SAUR a été retenue pour la distribution de l'eau potable, les tarifs de l'eau étant des plus attractifs pour une qualité de services quasi similaires.

L'entreprise prévoit une communication à destination de ses abonnés pour le mois de septembre.

La gestion de l'assainissement est conservée par la CCPLM qui mandatera l'entreprise VEOLIA pour les interventions nécessaires.

En cas de besoins, vous pouvez solliciter les organismes aux numéros ci-dessous :

Eau Potable : Astreinte SAUR : 04.34.20.30.07—Démarches particulières (8 heures à 18 heures en semaine) 04.34.20.30.00.

Assainissement : Les abonnés doivent effectuer leurs demandes au standard de la CCPLM durant les heures d'ouverture au 04.68.76.69.40. En dehors des heures de bureaux, vous pouvez joindre l'entreprise VEOLIA au numéro d'astreinte précisé sur votre facture : 0969.329.328.



■ Formation secourisme PSC1

La commune de Carlipa a accueilli début juillet, dans les locaux de l'ancienne boulangerie, 17 stagiaires qui ont suivi une formation secourisme PSC1, organisée par l'Unité Mobile de Premiers Secours de Carcassonne, (UMPS 11) en partenariat avec le Club de Sauvetage et de Secourisme Carcassonnais.

L'objectif de ces 2 sessions, étant d'acquérir les compétences nécessaires afin de porter assistance à toutes personnes en exécutant les gestes de premiers secours.

Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, et à l'issue de ces 2 journées de stage d'une durée de 7 heures, chacun des participants s'est vu délivrer le diplôme de secouriste par le formateur M. Fabrice Colard de l'UMPS.

Félicitations à chacun d'eux !

Pour les personnes intéressées, des prochaines sessions de formations aux gestes qui sauvent (PSC1) seront mises en place sur la commune à partir de la prochaine rentrée scolaire.

■ Déclaration des biens immobiliers

La déclaration des biens immobiliers est prolongée jusqu'au 31 juillet et est obligatoire !

Vous êtes propriétaire de votre résidence principale, d'une résidence secondaire ?

Vous avez un bien vacant ou vous louez à un locataire ?

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez faire cette déclaration :

- Par téléphone au 08 09 401 401
- Par votre espace [impots.gouv](https://impots.gouv.fr), via l'onglet « biens immobiliers »
- Avec votre conseiller France Services de la CCPLM, au 04.68.76.69.40 ou contact@ccplm.fr



■ Informations Communales (Suite)



■ Appel à manifestation d'intérêt (AMI) : photovoltaïque en toiture.

En réponse à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la communauté de communes (CCPLM) les élus étudient la possibilité d'équiper 3 toitures de bâtiments communaux en panneaux photovoltaïques. Les toitures en question sont : la mairie, l'ancienne boulangerie et la salle polyvalente.

L'opération consiste à mettre nos toitures en location auprès d'un opérateur afin d'en retirer un revenu. L'opérateur aurait à sa charge la pose de l'équipement, l'entretien et la remise en état à la fin du contrat dont la durée serait fixée à 25 ans. Ce même opérateur tirera les bénéfices relatifs à la production et à la vente d'électricité.

Une source de revenus supplémentaires sans conséquence sur la fiscalité de nos administrés.

Une solution d'implantation de panneaux photovoltaïque au sol est également à l'étude sur des terrains à proximité de la salle polyvalente.

Nous vous informerons de l'évolution de ces projets



■ Distributeur de pains et viennoiseries.

Après bientôt un an de fonctionnement, nous attendons un rendez-vous avec M. ESCANDE, boulanger à Villepinte, pour discuter des modalités de renouvellement du service de mise à disposition du pain et viennoiseries à la population.

Lors de cet entretien, nous réitérerons notre souhait de disposer d'une alimentation quotidienne du distributeur au plus tôt dans la journée et d'un réajustement des tarifs affichés.

Certains clients nous indiquent que le distributeur ne fonctionne pas. Celui-ci fonctionne très bien mais il attend plus de monnaie que le tarif affiché. Un changement des étiquettes tarifaires doit être effectué.

Quelques réglages à mettre au point pour un service de meilleure qualité.

Nous vous informerons de la suite des négociations.



Nous avons choisi l'application PANNEAUPOCKET pour informer, en temps réel, la population. Téléchargez l'application gratuite sur votre smartphone et recevez toutes les alertes publiées.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants



■ La maxime du bulletin

« Le matin tu peux rester couché pour poursuivre ton rêve ou te lever pour le réaliser. »

Zig Ziglar

■ Informations utiles ■ ■ ■

■ Point sur les travaux (réalisés et à venir).

Les travaux de ce premier semestre 2023 ont été particulièrement orientés cœur de village. Cependant la commission des travaux a dû réaliser divers travaux dont vous trouverez le détail ci-dessous.

● Filins anti-pigeons

A l'occasion d'une révision de toiture et afin de débarrasser le toit de l'église et du clocher des pigeons et de leurs nuisances, la commission des travaux a fait appel à une entreprise spécialisée. Celle-ci a effectué la pose de filins sur les surfaces sur lesquelles se posent habituellement les volatiles. Cette méthode, non agressive pour les oiseaux, procure une sensation d'inconfort les obligeant à trouver des supports plus favorables à leur quiétude.

Le résultat attendu est au rendez-vous !!

● Suppression arrêt bus.

Depuis le 9 mai dernier, à la demande de la Région Occitanie gestionnaire des transports scolaires, un seul arrêt de bus dessert notre commune. Les arrêts de la route de Cenne-Monestiés et de la « Cajorque » sont supprimés. Seul l'arrêt au niveau de l'école primaire est conservé.

Les enfants du primaire, les collégiens et lycéens qui empruntent l'un des 3 bus desservant notre commune devront attendre et prendre le bus au niveau de l'école primaire, route de Bram.

La descente des élèves, lors des retours, sera effectuée dans les mêmes conditions, au niveau de l'école primaire.

Une solution d'abri est en cours d'étude pour protéger, dès la prochaine rentrée, les élèves en attente des bus.

● Des filets d'ombrage pour l'école

L'étude sanitaire réalisée sur les végétaux dans le cadre du cœur de village a mis en avant la dangerosité des vieux arbres creux et malades de la cour de l'école.

Dès les vacances scolaires d'hiver nous faisons intervenir l'entreprise SERPE, spécialiste des végétaux, pour éliminer tout danger.

Les arbres abattus seront remplacés au mois de novembre par des essences adaptées et variées.

En attendant la plantation et la croissance des arbres et afin d'apporter un peu de fraîcheur sur la façade du bâtiment scolaire et de sa cour, l'entreprise RENOVATOR de Carlipa a procédé à la pose de filets d'ombrage.

● Rénovation du rez-de-chaussée de l'ancienne boulangerie.

Les travaux sont terminés. Le rez-de-chaussée est opérationnel pour recevoir, prochainement, la bibliothèque.

Les locaux seront mieux adaptés et plus accessibles à la réception du public.

● Pose d'un miroir de circulation

Afin de faciliter la circulation en sortie de la rue de la Fontaine, un miroir a été installé sur la façade du numéro 14 de la route de Villespy.

● Toiture remise mairie

Des travaux d'entretien de toiture ont été réalisés sur la remise de la mairie par l'entreprise RENOVATOR de Carlipa.



■ Ephéméride ■ ■ ■



■ Repas Champêtre.

La date du dimanche 10 septembre a été retenue pour le repas champêtre.

■ Formation PSC1.

De nouvelles sessions seront proposées en septembre. Ne manquez pas ce rendez-vous dont l'appel sera lancé sur PanneauPocket.

■ Démographie ■ ■ ■

Naissances :

■ **Gabin GOUJON** le 16 avril 2023 à Quint-Fonsegrives (31)

■ **Ezra PISANI** le 18 juin 2023 à Toulouse (31)

Mariages:

■ **Pierre Pennavayre et Florence Martinez**
le 24 juin 2023



■ Vie locale ■ ■ ■

● Repas champêtre.

La date du 10 septembre est retenue pour notre repas champêtre 2023.

Celui-ci se déroulera place Bellevue, dans un environnement totalement réaménagé et propice aux rencontres et échanges.

Venez nombreux participer à ce moment de convivialité !



● Les mercredis de Juillet.

En attendant la fête locale et comme c'est de coutume depuis maintenant de nombreuses années, la commission Festivités de la maire avait réservé les 4 soirées des mercredis de juillet pour faire place à la musique et plus largement à la culture.

Une programmation variée de chansons et musiques de tous temps pour le plaisir des villageois.

A l'issue de chaque concert le pot de l'amitié, mêlant public et artistes, était partagé.



La plume des associations locales

■ Vie associative ■ ■ ■

■ CARVICEN 2022/2023

Pour cette année scolaire 2022/2023, l'association des parents d'élèves de Carlipa, Villespy, Cenne-Monestiés (CarViCen), constituée d'Alexandra, Anne-Laure, Ariane, Fabien, Mélissa, Sandra et Séverine a mené plusieurs actions telles que auberges espagnoles, vente de sapins de Noël, soirée crêpe thème carnaval, vide-greniers, etc.

Les bénéficiaires ont servi à financer la balade en catamaran pour tous les élèves du RPI lors de la sortie de fin d'année à Canet en Roussillon. Carvicen a également organisé une kermesse de fin d'année dont le repas et les jeux ont été en partie offerts à tous les enfants du RPI.



Les projets de l'année 2023/2024 seront à définir après la constitution de la nouvelle équipe. La date d'AG a été donnée pour le 19 septembre à 18H, lieu à définir. Tous les parents intéressés seront les bienvenus que ce soit pour une implication en tant que membre du bureau ou une aide occasionnelle.

■ Vie associative (suite) ■ ■ ■

■ L'actualité de Carlip'animations.



CARLIPA

FÊTE LOCALE AOÛT 2023

VENDREDI

4

19h AUBERGE ESPAGNOLE
PLACE BELLEVUE

22h BAL animé par

MASTER LIGHT

SAMEDI

5

19h APÉRITIF TAPAS

ASSIETTES TAPAS ET SANDWICHES

22h BAL animé par

SUBSONIC

Carlipa Animations

DIMANCHE

6

20h BASSE CÔTE / FRITES

PLACE BELLEVUE

18 € ADULTE / 10 € ENFANT

INSCRIPTIONS AU 06.09.92.76.25

22H BAL animé par

MEGAMIX 2000

Après 2 manifestations remportant un vif succès, Carnaval et Soirée Saint Patrick, Carlip'animations a le plaisir de vous présenter son programme de la fête locale des 4, 5 et 6 août 2023.

Carlipa Animations

Cette année le tour de table se fera le dimanche 30 juillet à partir de 17 heures. Nous avons réinstauré la traditionnelle grillade pour le repas du dimanche soir qui clôturera la fête. A noter que le vide-greniers se tiendra cette année le dimanche 6 août toute la journée.

Nous vous attendons nombreux et espérons que vous passerez un agréable week-end en notre compagnie.

Le bureau

■ Une nouvelle association pour les minous et minettes de Carlipa.



Ça y est, le bureau est constitué : Marinette (Présidente/secrétaire) et Mélissa (Trésorière/secrétaire) se sont lancées dans l'aventure pour le bien être des chats errants de Carlipa. Les formalités sont en cours auprès de la préfecture.

L'association est soutenue par la commune en partenariat avec les fondations 30 millions d'amis et Brigitte Bardot. Ces dernières financent une partie des frais de stérilisation.

Quelques spécimens n'ont pu résister à la nourriture alléchante des cages de trappage. Les Félines sont acheminés vers le cabinet vétérinaire de Saissac afin d'y être stérilisés et identifiés.

Pour une parfaite efficacité, le bureau recherche toutes les bonnes volontés pour apporter leur aide aux personnes déjà impliquées.

Plus d'information dans nos prochains bulletins municipaux.

Vous souhaitez apporter votre soutien : Contact Présidente : 06.67.50.22.00.



■ Association de Chasse agréées (ACCA).

Président et adhérents ont tenu leur assemblée générale annuelle le 18 juin dernier. Une occasion pour faire le point, hors période de chasse, sur la campagne passée et de prévoir les activités à venir.

La distribution des cartes de chasse aura lieu le dimanche 6 août 2023 à la bibliothèque.

